

ONU Femmes

Soixante-cinquième session de la Commission de la condition de la femme (CSW65, 2021)

« Participation pleine et effective des femmes à la prise de décisions dans la sphère publique et élimination de la violence, réalisation de l'égalité des sexes et autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles »

Réunion virtuelle

Du 5 au 8 octobre 2020

Rapport du groupe d'experts

REMERCIEMENTS

La préparation de ce rapport a été menée par Emilia Sáiz et Flávia Biroli, coprésidentes de la réunion du Groupe d'experts. Les coprésidentes remercient chaleureusement tous les participants à la réunion du Groupe d'experts pour leurs contributions importantes et tout particulièrement l'équipe politique du Secrétariat du Congrès mondial des cités et gouvernements locaux unis (CGLU) pour son soutien dans le processus de rédaction.

TABLE DES MATIÈRES

1	Introduction	4
2	Contexte : La participation des femmes dans le processus décisionnel et dans la sphère publique	5
2.1	Recommandations générales répondant au contexte actuel	9
3	Principaux défis et recommandations pour la participation égale et pleine des femmes dans le processus décisionnel et dans la sphère publique	11
3.1	Lacunes en matière de données et évaluation de la participation des femmes à la vie publique	11
3.1.1	<i>Recommandations des experts pour combler les lacunes en matière de données et d'évaluations sur la participation des femmes à la vie publique</i>	12
3.2	Progrès graduels et obstacles à la représentation des femmes dans la prise de décisions	14
3.2.1	<i>Recommandations des experts sur les progrès et les obstacles à la représentation des femmes dans les institutions politiques</i>	15
3.3	La violence à l'égard des femmes dans la vie politique et publique	17
3.3.1	<i>Recommandations des experts sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes dans la vie politique et publique</i>	19
3.4	Stéréotypes et normes de genre, et participation des femmes dans les espaces informels	20
3.4.1	<i>Recommandations des experts sur les stéréotypes et normes de genre, et la participation des femmes dans les espaces informels</i>	22
3.5	Intersectionnalité et participation des femmes dans toute leur diversité à la vie publique et à la prise de décisions	23
3.5.1	<i>Recommandations des experts sur l'intersectionnalité et la participation des femmes dans toute leur diversité à la vie publique et à la prise de décisions</i>	24
3.6	La prise de décisions transformatrice des femmes pour atteindre l'égalité des sexes et l'autonomisation de toutes les femmes et les filles	26
3.6.1	<i>Recommandations des experts sur la prise de décisions transformatrice des femmes dans la réalisation de l'égalité des sexes et l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles</i>	27

1 Introduction

La 65^e session de la Commission de la condition de la femme qui se tiendra en 2021 aura comme thème prioritaire « Participation pleine et effective des femmes à la prise de décisions dans la sphère publique et élimination de la violence, réalisation de l'égalité des sexes et autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles ». Pour faire le point sur les études actuelles et aider la Commission dans ses délibérations sur le thème prioritaire, ONU Femmes a convoqué une réunion virtuelle du groupe d'experts du 5 au 8 octobre 2020.

Les participants à la réunion du Groupe d'experts se sont appuyés sur les thèmes prioritaires des précédentes sessions de la Commission de la condition de la femme, en prenant particulièrement note de la 50^e session qui a également porté sur la participation des femmes et des hommes, sur un pied d'égalité, à tous les niveaux de la prise de décisions. Si les participants à la réunion du Groupe d'experts ont reconnu l'évolution concernant la manière dont les femmes participent à la vie publique et à la prise de décisions et les influencent, les progrès de la participation politique des femmes à tous les niveaux de la prise de décisions ont stagné dans de nombreuses régions et ont même régressé dans certains endroits. Les participants à la réunion du Groupe d'experts ont reconnu que les femmes faisaient face à des situations et des expériences diverses dans différentes parties du monde, en notant la multiplicité et l'intersectionnalité des identités des femmes dans la sphère publique, y compris l'âge, la classe sociale, les identités raciales ou ethniques, l'orientation sexuelle, les identités de genre et le handicap, ainsi que les différentes inégalités auxquelles elles sont confrontées dans divers aspects de la vie publique liés à leur position sociale.

Les participants à la réunion du Groupe d'experts ont également examiné l'érosion de la démocratie et la montée des politiques autoritaires dans de nombreuses régions du monde, et le fait que le nombre croissant de femmes participant à la vie publique a rarement empêché une régression de l'égalité des sexes. Les participants à la réunion du Groupe d'experts ont observé le rôle que les organisations féministes jouent dans le soutien et l'amplification du travail des femmes dans la sphère publique, y compris leurs appels à des environnements plus ouverts et plus favorables, à des espaces sûrs en ligne et hors ligne pour s'organiser, et à un soutien accru au renforcement des capacités. La question urgente de la violence à l'égard des femmes dans la vie politique et publique a été soulevée tout au long de la réunion, notamment en ce qui concerne ses causes, ses manifestations, ses effets et les moyens de la prévenir, ainsi que les préoccupations concernant la violence fondée sur le genre dans les contextes de recul démocratique.

Les participants à la réunion du Groupe d'experts ont élaboré des recommandations d'action pour combler les lacunes et soutenir la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing et du Programme de développement durable à l'horizon 2030. L'objectif des recommandations est de parvenir à l'égalité des sexes et à l'autonomisation de toutes les femmes et les filles en assurant la participation pleine et effective des femmes à la prise de décisions dans la sphère publique, ainsi que l'élimination de la violence. Ce rapport résume le contexte, les défis et les recommandations discutés et approuvés par les experts au cours de la réunion. Ces recommandations exigent une action mondiale qui reconnaisse la place centrale que jouent les garçons et les filles dans le changement des attitudes et qui soutienne la création de coalitions entre féministes, partis politiques, élus et communautés locales. Les recommandations reflètent la conviction qu'en dépit des défis importants identifiés par les experts, un grand optimisme demeure quant aux possibilités grâce à des efforts mondiaux coordonnés pour parvenir à une participation pleine et effective des femmes à la prise de décisions dans la sphère publique à l'échelle locale, régionale, nationale et mondiale.

2 Contexte : La participation des femmes dans le processus décisionnel et dans la sphère publique

Il y a vingt-cinq ans, la Déclaration et le Programme d'action de Beijing (PAB) ont cité le partage inégal du pouvoir et des responsabilités de décision comme l'un des douze domaines critiques. Ils ont défini des actions concrètes pour garantir l'égalité d'accès et la pleine participation des femmes aux structures du pouvoir et pour développer la capacité des femmes à participer à la prise de décisions et à l'exercice du pouvoir.¹ La Déclaration de Beijing a également fixé comme objectif international celui d'atteindre une « représentation équilibrée des sexes » dans la prise de décisions. Depuis lors, les États membres ont pris des engagements successifs en faveur du leadership des femmes, le dernier en date reconnaissant en 2015 que la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD) passe par la « participation pleine et effective des femmes aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique, sur un pied d'égalité ». Toutefois, malgré certains progrès dans la participation politique officielle des femmes, celles-ci continuent globalement à se heurter à une multitude d'obstacles avant d'accéder au pouvoir, sont sous-représentées dans les processus décisionnels locaux et nationaux dans toutes les régions du monde et sont victimes de violence visant à les décourager et à les écarter de la vie publique.

« La vie publique peut être définie, au sens large, comme le domaine dans lequel s'inscrivent les processus politiques officiels et les activités liées aux questions publiques et politiques. Elle peut comprendre, sans s'y limiter, le travail du gouvernement, des médias, des organisations de la société civile, des réseaux d'activistes et d'autres entités en contact avec le public. La participation des gens à la vie publique peut être qualifiée de formelle et informelle ».² Les participants à la réunion du Groupe d'experts ont examiné la participation et la prise de décisions des femmes dans la sphère publique, tant dans les processus décisionnels formels que dans les espaces informels, du niveau communautaire et local au niveau national et mondial.

L'examen du PAB effectué en 2020 a révélé que la représentation des femmes dans les parlements nationaux a doublé, passant de 12 % en 1995 à une moyenne mondiale de 24,3 % en 2019. À l'échelle mondiale, la représentation médiane des femmes est de 21 %. Seuls 9 % des États ont atteint ou dépassé l'objectif de représentation équilibrée des sexes au sein de leur parlement.³ La représentation au sein des collectivités locales est plus élevée (36,3 %). Bien qu'il soit inacceptablement en deçà de l'équilibre entre les sexes,⁴ le niveau local est considéré comme un puissant catalyseur de la participation des femmes à la vie publique et à la prise de décisions en général. Il a été établi que le recours à des quotas prévus par la loi, dans des types spécifiques de systèmes électoraux, a eu des effets significatifs sur la représentation des femmes.⁵ Les quotas, qui devaient constituer une stratégie temporaire et catalytique pour corriger les déséquilibres entre les sexes dans le leadership, sont restés le moyen le plus fiable pour faire élire des femmes et accroître leur nombre aux postes de direction.

¹ Voir <https://www.unwomen.org/fr/digital-library/publications/2015/01/beijing-declaration>.

² S. Hassim et S. L. Weldon (2020). *Participation informelle des femmes dans la vie et l'espace politiques et publics : tendances générales et défis*. Note d'information préparée pour la réunion du Groupe d'experts. Disponible à l'adresse suivante : https://www.unwomen.org/-/media/headquarters/attachments/sections/csw/65/egm/hassim%20weldon_how%20women%20participate_bp2_csw65egm_fr.pdf?la=en&vs=1527

³ Voir <https://undocs.org/fr/E/CN.6/2020/3>.

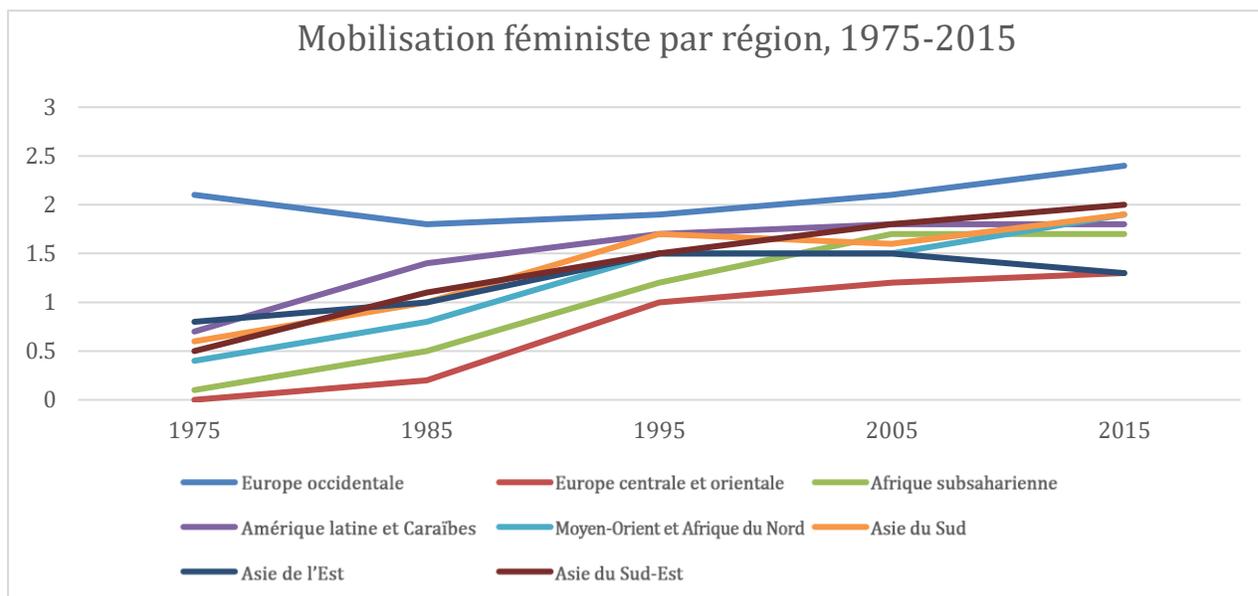
⁴ Voir https://www.unwomen.org/-/media/headquarters/attachments/sections/csw/65/egm/csw65%20egm%20concept%20note%20final_fr.pdf?la=en&vs=1709.

⁵ Voir https://www.unwomen.org/-/media/headquarters/attachments/sections/csw/65/egm/csw65%20egm%20concept%20note%20final_fr.pdf?la=en&vs=1709

Il est plus difficile d'évaluer la participation des femmes en dehors des processus politiques officiels. Des études indiquent des niveaux élevés de discrimination au sein des institutions publiques. Il existe des lacunes importantes dans les données concernant les niveaux de participation des groupes les plus marginalisés, y compris les femmes de la communauté LGBTQ+ (lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres, queers et intersexes), les femmes autochtones, d'ascendance africaine et migrantes, les femmes handicapées, les femmes moins éduquées et faiblement rémunérées et les femmes en milieu rural. Il existe peu de données disponibles sur les femmes dans l'administration publique dans toutes les sphères de gouvernement, de la société civile et des partis politiques. L'adhésion aux mouvements sociaux peut être fluctuante et il existe peu de données sur les activistes dans le monde.

L'Indice de mobilisation féministe fournit toutefois des données nouvelles et convaincantes sur la prolifération des mouvements féministes et leur rôle dans l'élaboration des politiques. Les chiffres sur la représentation des femmes, lorsqu'ils existent, brossent un tableau distinct, mais partiel. Toutefois, de multiples indicateurs sont nécessaires pour comprendre les obstacles à la participation pleine et effective des femmes à la vie publique. Il est urgent de mettre en place un cadre multidimensionnel qui mesure le nombre de titulaires de fonctions électives, le développement démocratique, l'évolution des valeurs et des normes, la participation à la société civile et les résultats des politiques en faveur des femmes,⁶ et qui comprenne l'utilisation de données ventilées afin de mieux comprendre les tendances et les réalités particulières des différents groupes de femmes. Cela pourrait favoriser une meilleure compréhension des inégalités croisées et fournir une base plus solide pour une analyse comparative entre les pays et les régions. Une analyse à l'aide d'un tel cadre suggère que l'augmentation numérique des femmes dans le leadership politique, même si elle est progressive, est toujours plus rapide que le changement d'attitude nécessaire pour normaliser la participation des femmes à la prise de décisions et, plus largement, à la vie publique.

Graphique 1 : données de l'Indice de mobilisation féministe



Données extraites de *Participation informelle des femmes dans la vie et l'espace politiques et publics : tendances générales et défis*, Shireen Hassim et S. Laurel Weldon.

⁶ Voir https://www.unwomen.org/-/media/headquarters/attachments/sections/csw/65/egm/norris_state%20of%20womens%20participation%20and%20empowerment_bp1_csw_65egm_fr.pdf?la=en&vs=1554.

Les défis que les femmes doivent relever pour assurer leur participation sont multiples. Les normes sociales et culturelles empêchent également les femmes de participer à la vie politique en créant un cercle vicieux : scène politique réservée aux hommes, mise à l'écart ou exclusion des femmes, incapacité à se projeter en tant que leaders.⁷ Les normes qui nuisent aux femmes et aux filles, et qui empêchent leur participation, ne sont pas abstraites. Elles ont des effets importants et limitent l'expérience des femmes à des choix réducteurs, comme le fait de choisir entre s'occuper de leurs proches ou participer à la vie publique. Les femmes qui sont « mises à l'écart » doivent faire face à des contraintes supplémentaires pour participer à la vie publique et celles-ci peuvent être spécifiques à leur situation sociale. Par exemple, les comportements paternalistes et sexistes conspirent pour produire et aggraver les expériences négatives des jeunes femmes qui souhaitent diriger, en particulier celles qui ont un programme féministe. Les actes et les menaces de violence sont à la fois la cause et la conséquence de la participation limitée des femmes à la vie publique. L'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles reste essentielle pour permettre aux femmes de participer pleinement et effectivement à la prise de décisions dans la sphère publique.

Derrière la lenteur des progrès, la stagnation et même la régression dans certains endroits pour atteindre l'égalité des sexes se cachent des normes sociales et culturelles réfractaires. Il est certain que les inégalités structurelles et institutionnelles interdisent aux femmes de participer à la vie publique ou les en dissuadent. Il s'agit très souvent d'un accès limité aux capitaux pour les campagnes, de responsabilités familiales et d'un manque de soutien de la part de la famille, des réseaux et des institutions concernées, ainsi que de niveaux alarmants de violence à l'égard des femmes dans la sphère publique. Les législatrices et les responsables politiques ont le pouvoir de sensibiliser à la violence à l'égard des femmes dans la sphère publique et de la combattre ; la participation des femmes à la prise de décisions à tous les niveaux peut accroître la sensibilité des institutions à la dimension de genre. Pour que les femmes puissent participer pleinement à la prise de décisions et à la vie publique, nous avons besoin de sociétés inclusives, bienveillantes et sensibles à la dimension de genre, dans lesquelles les institutions tenant compte des questions de genre sont la norme.

L'exclusion des femmes des processus politiques officiels ne les a cependant pas empêchées de trouver des moyens nouveaux et différents de participer à la vie publique et d'influencer le processus décisionnel. Les femmes ont été mobilisées par les défis du moment, luttant pour protéger les acquis qu'elles ont obtenus et pour réclamer les droits qui leur ont été historiquement refusés. Les espaces dans lesquels les femmes s'organisent évoluent et la fréquence et le mode fluctuent ; en partie à cause des restrictions dans les contextes autoritaires, l'activisme numérique s'accroît rapidement, offrant de nouvelles plateformes, de nouveaux médias et un vocabulaire permettant aux femmes de participer. Les avantages de l'activisme numérique risquent toutefois d'être surestimés, car ils peuvent également renforcer les inégalités autour de la fracture numérique et les plateformes sont souvent le théâtre des attaques les plus virulentes contre les droits politiques et numériques des femmes. Malgré les risques, l'activisme en ligne et hors ligne influence de plus en plus les politiques et les normes sociales et la participation conduit souvent les femmes à prendre part également à la politique officielle. Compte tenu de leur activité et de leur visibilité en ligne, il est essentiel que les femmes puissent participer à l'espace en ligne dans des conditions d'égalité, à l'abri des campagnes de diffamation, des préjugés et de la violence dont elles sont actuellement victimes en ligne.

⁷ Voir https://www.unwomen.org/-/media/headquarters/attachments/sections/csw/65/egm/hassim%20weldon%20how%20women%20participate_bp2_csw65egm_fr.pdf?la=en&vs=1527.

Le changement glacial des valeurs concernant la vie publique et les rôles des hommes et des femmes, combiné à l'augmentation de la visibilité du leadership des femmes au cours des 25 dernières années, a contribué à un recul important des droits des femmes. En effet, les partis et dirigeants autoritaires, populistes et traditionalistes⁸ se sont assurés un plus grand pouvoir politique, et leur influence dans le discours public et les réponses politiques a contribué à renforcer ou à rétablir la discrimination sexuelle et a augmenté la violence à l'égard des femmes dans la sphère publique. Ce recul s'est traduit par des régressions dans l'exercice des droits et un positionnement commun consistant à considérer le féminisme et les droits des femmes comme des ennemis, comme lorsque l'« idéologie » du genre est utilisée comme un terme ou un concept pour justifier le démantèlement des droits humains durement acquis par les femmes.⁹ Ce sont les organisations de défense des droits des femmes, les femmes défenseurs des droits humains et les femmes dirigeantes qui se trouvent en première ligne pour protéger les droits des femmes, voire la démocratie elle-même, qui ressentent le plus vivement le contrecoup du recul démocratique.¹⁰

Les crises accélèrent et intensifient les processus décisionnels et conduisent à contourner les normes établies dans le but de répondre à des préoccupations immédiates et urgentes. L'année 2020 a été marquée par la pandémie de COVID-19, dont l'impact est sans précédent et se poursuit encore. Toutefois, les premières études tendent à indiquer que les femmes, déjà plus vulnérables aux bouleversements, seront touchées de manière disproportionnée¹¹ par les impacts indirects de la pandémie. Le Secrétaire général de l'ONU a clairement averti que « la pandémie de COVID-19 pourrait faire reculer les progrès limités qui ont été réalisés en matière d'égalité des sexes et de droits des femmes ». ¹² Il est certain que la violence à l'égard des femmes et des filles est apparue comme une pandémie fantôme lors de la pandémie de COVID-19.¹³ Le stress causé par le virus ne doit pas être utilisé pour excuser ou légitimer davantage la violence à l'égard des femmes et des filles ou exclure les femmes de la vie publique.

Les femmes, dont les perspectives et les expériences vécues sont souvent négligées dans la prise de décision, sont plus susceptibles d'être écartées de la sphère politique en période de crise. Par exemple, pendant la pandémie de COVID-19, les confinements et l'enfermement physique ont exacerbé les problèmes de précarité du logement, ce qui peut entraver l'accès des femmes aux droits en matière de procréation et à la protection sociale. Surreprésentées dans les secteurs de l'économie informelle, les femmes sont durement touchées par les pertes d'emploi, entraînant ainsi une augmentation de la précarité et de l'appauvrissement qui touchent de manière disproportionnée les femmes issues de minorités raciales et les femmes immigrées. À la suite de la fermeture des écoles et de la limitation des services de garde d'enfants, les femmes sont surchargées par les tâches familiales non rémunérées, et leur forte participation aux travaux de soins professionnels entraîne une importante charge physique et émotionnelle cumulée.

En même temps, les crises peuvent donner lieu à de nouvelles normes en matière de leadership. Les institutions et leurs dirigeants ont désormais la possibilité de mieux répondre aux besoins de leurs membres et de mieux les représenter, dans le présent et à l'avenir. Alors que les plans de relance sont discutés et adoptés, nous devons faire face aux crises par le biais d'un nouveau modèle économique et de développement sensible au genre qui se concentre sur les besoins et les préoccupations des personnes. Il

⁸Le terme « traditionaliste » est utilisé ici comme un terme englobant les idéologies conservatrices, antiféministes et similaires.

⁹ Voir <https://www.unwomen.org/-/media/headquarters/attachments/sections/csw/64/egm/biroli%20fexpert%20paperdraftegmb25ep2.pdf?la=en&vs=3520>.

¹⁰ Voir <https://www.unwomen.org/-/media/headquarters/attachments/sections/csw/64/egm/roggeband%20c%20and%20a%20krizsanbackground%20paperfinalegmb25bgp1.pdf?la=en&vs=3842>.

¹¹ Voir [https://www.thelancet.com/journals/laninf/article/PIIS1473-3099\(20\)30568-5/fulltext](https://www.thelancet.com/journals/laninf/article/PIIS1473-3099(20)30568-5/fulltext).

¹² Voir <https://www.un.org/en/un-coronavirus-communications-team/put-women-and-girls-centre-efforts-recover-covid-19>.

¹³ Voir <https://www.unwomen.org/fr/news/in-focus/in-focus-gender-equality-in-covid-19-response/violence-against-women-during-covid-19>.

est également essentiel de reconnaître le rôle des femmes à la « tête d'institutions qui mettent en œuvre des réponses à la pandémie de COVID-19 efficaces et inclusives, des plus hauts niveaux décisionnels jusqu'aux services fournis en première ligne ».¹⁴

Avec la pandémie de COVID-19, le changement climatique et les conflits persistants, tels que ceux liés à la terre et aux ressources, présentent des menaces existentielles pour la planète et ses habitants. Pourtant, la moitié de la population mondiale ne peut pas se voir, ni voir ses expériences vécues, se refléter dans ses dirigeants. Une représentation inadéquate expose les femmes au renversement, à la limitation et même à la suppression de leurs droits durement acquis et accroît leur vulnérabilité face aux crises, dont elles subissent les conséquences de manière plus intense. Alors que la pandémie de Covid-19 persiste, les campagnes politiques, les débats et les consultations se déroulent de plus en plus en ligne. Aujourd'hui plus que jamais, les impressions du public sur les femmes et le leadership sont façonnées par l'interaction en ligne. Il est donc urgent et essentiel de garantir une couverture équitable, tant dans les médias grand public que sur les médias sociaux. Les défis actuels doivent être relevés par un leadership courageux, transformateur et véritablement représentatif, en particulier par les dirigeants masculins. Il ne suffit plus que les États membres entendent l'appel au leadership des femmes ; il est temps qu'ils y répondent pleinement.

2.1 Recommandations générales répondant au contexte actuel

Le recul des droits des femmes entraîné par les forces misogynes et traditionalistes qui cherchent à conserver le pouvoir a été important. En effet, l'autonomisation des femmes est au point mort dans de nombreuses régions du monde. Au cours des quatre jours de discussion, les experts ont constaté l'urgence concernant la nécessité pour les différentes parties prenantes de prendre des mesures pour corriger les déséquilibres entre les sexes en matière de leadership. Les experts recommandent ce qui suit pour garantir la participation pleine et effective des femmes à la prise de décisions dans la sphère publique et pour éliminer la violence à l'égard des femmes et des filles.

- Les États membres, les organismes internationaux et la société civile devraient réaffirmer la place centrale qu'occupent la participation des femmes à la prise de décision dans la sphère publique pour parvenir à un développement durable, en appuyant la tenue d'une cinquième Conférence mondiale sur les femmes ainsi que de sommets régionaux connexes, soulignant le recul des droits des femmes et s'appuyant sur les Forums Génération Égalité.
- Toutes les sphères de gouvernement, les organismes internationaux, les dirigeantes et leurs alliées, les parlementaires et les organisations de la société civile, les féministes, les organisations locales et communautaires devraient mettre en place une coalition mondiale pour défendre les droits des filles et des femmes, dans toute leur diversité, à participer à la prise de décisions dans la sphère publique (y compris aux processus électoraux), mettre fin à l'impunité pour toutes les formes de violence fondée sur le genre, protéger les droits des femmes et répondre aux menaces de régression par des politiques et des forums appropriés.
- Les États membres et les gouvernements locaux et régionaux devraient permettre et soutenir un environnement favorable et pluraliste pour la société civile et les autres parties prenantes afin de lutter contre le recul des droits humains des femmes en renforçant les mécanismes de signalement, en

¹⁴ Voir <https://www.unwomen.org/en/digital-library/publications/2020/06/policy-brief-covid-19-and-womens-leadership>.

organisant des audits de toutes les sphères de gouvernement concernant les politiques et les actions liées à l'égalité des sexes et à la participation des femmes, en appliquant des sanctions lorsque des manquements persistants sont observés par le biais de systèmes de justice indépendants, et en préservant la liberté d'expression.

- Les États membres devraient permettre une paix durable en résistant aux tendances et aux mouvements anti-droits avec une réponse définitive, par le biais de cadres juridiques et institutionnels, pour accélérer les efforts visant à améliorer la participation des femmes à la prise de décisions dans la sphère publique, tout en fournissant les ressources et les capacités nécessaires pour que l'ensemble des sphères de gouvernement et des partis politiques appliquent les principes de non-régression et de non-discrimination, fondés sur des obligations contraignantes en matière de droits humains, et respectent leurs engagements en matière de protection et de promotion des droits des femmes et des filles.
- Les États devraient veiller à la mise en œuvre et au respect des recommandations déjà formulées par les mécanismes de défense des droits des femmes, notamment le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et le Groupe de travail sur la discrimination à l'égard des femmes et des filles. Les États membres devraient mettre en place des mécanismes d'examen pour comprendre les progrès réalisés à ce jour, combler les lacunes dans la participation des femmes à la vie politique et publique et s'attaquer aux discriminations et à la violence dont elles sont victimes.
- Les organisations de la société civile (OSC) devraient unir leurs forces pour dénoncer les menaces systémiques et institutionnelles qui pèsent sur les droits et la participation des femmes et réagir à ces menaces. Les OSC devraient utiliser le travail des mécanismes de suivi des droits humains des femmes et demander la mise en œuvre de leurs recommandations par les États membres, participer aux processus d'examen formels et, si nécessaire, invoquer le Mécanisme de communication des procédures spéciales pour demander des comptes sur les menaces et les régressions potentielles. Les mécanismes des droits humains comprennent le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, la Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur la violence contre les femmes, ses causes et ses conséquences et le Groupe de travail des Nations Unies sur la discrimination à l'égard des femmes et des filles, qui ont tous exprimé leur préoccupation quant à la participation limitée des femmes à la vie publique et politique à l'échelle mondiale.
- Les États membres devraient contrer les reculs démocratiques et la recrudescence des tendances sexistes en soutenant les mouvements féministes et les réseaux de femmes et en offrant davantage de garanties pour la protection des droits politiques et civils des membres. En effet, la pertinence de ces mouvements et réseaux s'est accrue dans le contexte de la pandémie de COVID-19, car ils peuvent permettre de cerner les impacts spécifiques sur les femmes et les filles et fournir des conseils sur la meilleure façon de répondre aux besoins des femmes, et leur apporter un soutien continu en ces temps difficiles.
- Les États membres, les gouvernements locaux et régionaux, les organismes internationaux, les parlements, le secteur privé et la société civile doivent tous assurer la représentation et la participation systématique des femmes. Ils doivent rechercher la parité entre les sexes en augmentant le nombre de femmes occupant des postes de direction, au sein des comités de lutte et des groupes de travail contre la pandémie de COVID-19 concernant les décisions législatives, politiques et budgétaires connexes. La représentation des femmes est également nécessaire au lendemain de la pandémie ; les

plans et les fonds de relance doivent tenir compte de l'inégalité des sexes, du travail domestique et de l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes, ainsi que des effets complexes et différenciés de la pandémie, et des crises qui en découlent, sur les femmes et les filles.

- Les États membres, les gouvernements locaux et régionaux, les parlements, les établissements universitaires, les instituts de recherche et les organismes internationaux devraient tous se coordonner et coopérer tant pour mener des évaluations fondées sur des données concernant l'impact des crises, telles que la pandémie de COVID-19, sur la participation et la prise de décisions des femmes dans la sphère publique, que pour assurer le suivi des actions menées et des interventions par la collecte de données ventilées par sexe.

3 Principaux défis et recommandations pour la participation égale et pleine des femmes dans le processus décisionnel et dans la sphère publique

3.1 Lacunes en matière de données et évaluation de la participation des femmes à la vie publique

Pour connaître la participation des femmes à la vie publique, des données approfondies et étendues, qui n'ont pas été systématiquement collectées par le passé, sont nécessaires. Des progrès significatifs ont néanmoins été réalisés dans la production de données sur la participation des femmes, notamment l'élaboration d'indicateurs visant à évaluer les progrès vers l'égalité des sexes dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui exigent des États membres qu'ils produisent et communiquent des données pertinentes. Les États membres ont répondu à ces exigences et de nouvelles données soutiennent les efforts de sensibilisation des parties prenantes pour la représentation politique des femmes dans les organes élus. Toutefois, des lacunes persistent en matière de données permettant d'évaluer plus largement la participation des femmes dans le temps dans divers niveaux, sphères et dimensions de la vie publique, notamment dans l'administration publique, les partis politiques, les syndicats, la société civile et en tant qu'électrices.

Deux indicateurs standard, le pourcentage de sièges occupés par des femmes dans les parlements nationaux et le pourcentage de sièges occupés par des femmes dans les instances délibérantes élues au niveau local, sont utilisés pour évaluer les progrès de la participation et du leadership politiques des femmes.¹⁵ La disponibilité de données sur les gouvernements locaux représente une avancée très récente et bienvenue étant donné que pendant plus de deux décennies, la seule mesure standard et comparable au niveau mondial de la participation politique des femmes était leur représentation dans les parlements nationaux. Bien qu'importants, ces deux indicateurs donnent une perspective limitée de la participation des femmes dans le processus décisionnel et dans la sphère publique. Il faut désormais une évaluation plus complète et plus nuancée, comprenant des études qualitatives et des données provenant d'enquêtes comportementales pour compléter les mesures quantitatives existantes, ainsi que des données ventilées pour permettre une analyse intersectionnelle. Pour évaluer d'autres dimensions de la participation politique, les parties prenantes pourraient également utiliser plus efficacement et plus fréquemment les enquêtes et les ensembles de données comportementales existants, tels que l'Enquête mondiale sur les valeurs, le projet Variétés de démocraties et l'Indice de mobilisation féministe.

¹⁵ Cible 5.5 des ODD

Divers acteurs collectent des données pertinentes pour évaluer l'égalité des sexes dans l'administration publique, notamment au sein des gouvernements locaux et régionaux, des groupes de la société civile, les établissements universitaires et les instituts de recherche, mais ces données ne sont pas largement diffusées. Des efforts plus concertés sont nécessaires pour faciliter l'échange de données et assurer la comparabilité entre les différents groupes de parties prenantes. La cible 16.7 des ODD¹⁶ sur la prise de décisions réactive et inclusive a favorisé la production de données officielles et la collecte de statistiques sur les ensembles de données pertinents, aidant ainsi les parties prenantes à tenir les gouvernements responsables, mais il reste encore beaucoup de chemin à parcourir. La comparabilité entre les ensembles de données reste un défi particulier.

Si certaines données sont ventilées par âge et par lieu, outre le sexe, il reste des lacunes en matière de données relatives à la race, au handicap, à l'origine ethnique, au statut socio-économique, à la sexualité, au sexe et aux autres aspects de l'identité. Pour accroître la représentation et la participation de toutes les femmes, en particulier au niveau local, il est essentiel de veiller à ce que des données soient recueillies sur les groupes marginalisés et sur les façons spécifiques dont ils peuvent être exclus de la participation. Le besoin essentiel de telles données, qui rendent visibles des femmes qui ont été historiquement invisibles et donc exclues de l'exercice de leurs droits politiques, est toutefois tempéré par les préoccupations relatives à la vie privée qui découlent de l'utilisation abusive des microdonnées.

La restriction de l'espace et des déplacements causée par les effets de la pandémie de COVID-19 crée une pression supplémentaire pour la collecte de données. Ces données contribueraient à une meilleure connaissance des besoins systémiques des femmes et du rôle de leadership des femmes en période de crise. En effet, en continuant à collecter des données, on reconnaît que sans statistiques adéquates sur les données ventilées par sexe, les gouvernements seront mal équipés pour répondre aux besoins des femmes lors des crises actuelles et futures.

3.1.1 Recommandations des experts pour combler les lacunes en matière de données et d'évaluations sur la participation des femmes à la vie publique

- Les organismes nationaux de statistique et les autres producteurs de données nationaux devraient appliquer le principe des ODD consistant à ne laisser personne pour compte¹⁷ en collectant et en diffusant des données ventilées par sexe, genre et autres catégories. Ils doivent notamment prendre en compte les identités et expériences différenciées des femmes, notamment des jeunes femmes, des femmes handicapées, des femmes membres de la communauté LGBTIQ+, des femmes autochtones et d'ascendance africaine, des femmes issues de minorités religieuses, des femmes pauvres, des femmes vivant en milieu rural et des migrantes.
- Les systèmes statistiques nationaux, avec le soutien des organismes internationaux, devraient contribuer à une meilleure connaissance de la participation des femmes à la vie publique en comblant

¹⁶ Voir <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/peace-justice/>.

¹⁷ Extrait du *rapport sur les objectifs de développement durable 2016* : « Faire en sorte que ces engagements [les Objectifs de développement durable] se traduisent par des actions concrètes nécessite une connaissance précise des populations ciblées. Cependant, les données ventilées requises pour répondre aux besoins de tous les groupes vulnérables, dont les enfants, les jeunes, les personnes handicapées, les personnes vivant avec le VIH, les personnes âgées, les peuples indigènes, les réfugiés, les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays et les migrants, ainsi que mentionnés dans le Programme 2030, sont éparpillés. Peu d'indicateurs actuels sont capables de clarifier les situations particulières des migrants, des réfugiés, des personnes âgées, des personnes handicapées, des minorités et des peuples autochtones. Cependant, d'après les données limitées actuellement disponibles, il est clair que les bienfaits du développement ne sont pas également partagés... ». Voir le texte intégral à l'adresse <https://unstats.un.org/sdgs/report/2016/leaving-no-one-behind>.

les lacunes en matière de données ventilées par sexe sur les postes où elles sont élues et non élues/nommées aux niveaux national et infranational.

- Les gouvernements locaux et régionaux et leurs associations devraient travailler avec les organismes nationaux de statistique, les gouvernements nationaux, le système des Nations Unies et les instituts de recherche pour élaborer des mécanismes de signalement et organiser des enquêtes afin de générer des données comparables et globales sur la participation et la prise de décisions des femmes dans les sphères locales et régionales de gouvernement, y compris à des postes au sein de l'administration publique, des organes décisionnels et consultatifs, à des postes où elles sont ou non élues, et dans d'autres espaces pertinents.
- Les États membres et les organismes internationaux devraient utiliser les données existantes disponibles sur la participation et la représentation des femmes dans la sphère publique et la prise de décisions pour une action progressive sur la participation des femmes et s'engager à mettre à jour régulièrement les données et à en ajouter de nouvelles.
- Les États membres et les organismes internationaux devraient s'engager à utiliser les données disponibles sur la participation et la représentation des femmes dans la sphère publique et la prise de décisions. Cela permettra de mieux connaître les obstacles actuels à la mise en place de politiques efficaces garantissant l'égalité des sexes et les solutions possibles.
- Les organismes internationaux, les instituts de recherche et les organisations de la société civile devraient générer des connaissances concernant les défis persistants rencontrés par les femmes dans la sphère publique en complétant les statistiques officielles, avec des données qualitatives et quantitatives supplémentaires, et en mettant ces données à la disposition des différents utilisateurs.
- Les États membres, avec le soutien des Nations Unies, des organismes internationaux, des organismes nationaux de statistique et des instituts de recherche, devraient régulièrement et systématiquement collecter des données et surveiller les tendances en matière de harcèlement, de menaces, de désinformation sexospécifique et d'autres actes de violence à l'égard des femmes dans la sphère publique (tant en ligne que hors ligne) en créant et en utilisant des outils de collecte de données et des indicateurs harmonisés, y compris aux niveaux local et régional.
- Les Nations Unies, les organismes internationaux, les établissements universitaires et les instituts de recherche nationaux devraient promouvoir et renforcer les capacités des organismes nationaux de statistique à collecter des données transnationales et comparables afin de combler les lacunes relatives aux ODD et de cerner les besoins en données supplémentaires en utilisant, par exemple, un ensemble d'indicateurs et de covariables harmonisés, des normes statistiques mondiales, des données ouvertes pour la comparaison et le suivi, et en développant l'utilisation de statistiques non officielles sur, entre autres, la participation des femmes aux mouvements civiques, aux organisations communautaires, aux partis politiques et à l'activisme numérique.
- Toutes les sphères de gouvernement, les organismes internationaux, les OSC, les établissements universitaires et les instituts de recherche devraient collaborer pour développer les compétences en traitement des données parmi les médias et leur capacité à utiliser et à communiquer efficacement les données existantes sur la participation des femmes à la prise de décisions dans la sphère publique.

- Les organismes de gestion électorale, en collaboration avec les organismes nationaux de statistique et avec le soutien d'organismes internationaux et d'institut de recherche, devraient combler les lacunes relatives aux ODD en matière de participation aux élections nationales, régionales et locales, en développant une infrastructure de données sûre et en produisant des résumés statistiques sur les électrices et électeurs inscrits ou non, la participation électorale, les candidat(e)s, les candidat(e)s élu(e)s et les incidents de violence, ventilés par sexe et autres caractéristiques qui représentent l'identité des femmes tout en préservant la confidentialité des données.
- Les organismes internationaux et les organismes nationaux de statistique devraient utiliser des indicateurs spécifiques au genre dans les méthodologies de collecte de données d'observation électorale et harmoniser la compilation des données à des fins de comparaison (par exemple, de l'OSCE/du BIDDH¹⁸ ou des principes directeurs de la Déclaration de principes).

3.2 Progrès graduels et obstacles à la représentation des femmes dans la prise de décisions

Les femmes sont sous-représentées à tous les niveaux de prise de décisions dans toutes les régions du monde. L'augmentation du nombre de femmes élues dans le monde est lente ; seule une poignée de pays ont atteint l'objectif du PAB en matière d'équilibre entre les sexes.¹⁹ Les explications de ces progrès graduels vers la représentation égale des femmes sont variées et complexes. De meilleurs diagnostics des raisons sont nécessaires pour prendre des mesures correctives significatives et efficaces. L'analyse des questions liées aux privilèges et au pouvoir peut favoriser une meilleure compréhension des valeurs et des idéologies spécifiques au contexte, des facteurs socio-économiques et du rôle que les différentes parties prenantes, telles que les médias, peuvent jouer en faveur d'une représentation accrue et durable des femmes dans la sphère publique. Les partis politiques, en tant que gardiens de la charge d'élu, jouent un rôle clé en permettant ou en entravant la participation significative des femmes dans les sphères nationales et locales de gouvernement.

Les chiffres ont leur importance, même si la représentation n'est pas seulement une question de chiffres. Les études montrent que les quotas par sexe ont un impact direct et positif sur la représentation numérique des femmes et peuvent empêcher le recul de la représentation des femmes dans les institutions politiques officielles. Deux tiers des pays du monde ont recours à des quotas électoraux par sexe et plus de 80 pays les ont inscrits dans la loi, dont 80 % ont également introduit des quotas par sexe au niveau local. Les quotas sont une forme d'action positive visant à corriger des privilèges bien ancrés, répondant spécifiquement au monopole mondial et ininterrompu des pouvoirs de décision des hommes (en particulier ceux des élites ethniques, sociales et économiques dominantes). Lorsqu'ils ont été correctement conçus et appliqués (leur application est plus efficace lorsqu'ils sont accompagnés de sanctions et soutenus par la loi), les quotas ont fait leurs preuves en augmentant le nombre de représentantes. Ils ont également un pouvoir symbolique, augmentant la visibilité des dirigeantes en tant que modèles et inspirant d'autres femmes à participer à la vie publique. Ce constat revêt toute son importance lorsque l'on sait que les femmes qui accèdent à des fonctions électives risquent de ne pas souhaiter se représenter dans la même mesure que les hommes.

¹⁸ Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe/Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme

¹⁹ Voir <https://www.unwomen.org/>

[/media/headquarters/attachments/sections/csw/65/egm/norris_state%20of%20womens%20participation%20and%20empowerment_bp1_csw_65egm_fr.pdf?la=en&vs=1554](https://www.unwomen.org/-/media/headquarters/attachments/sections/csw/65/egm/norris_state%20of%20womens%20participation%20and%20empowerment_bp1_csw_65egm_fr.pdf?la=en&vs=1554).

La présence des femmes est importante, même si elle ne se traduit pas nécessairement par une représentation substantielle.

Les quotas contribuent aux critères essentiels établis pour mesurer la représentation des femmes : le pourcentage de sièges occupés par des femmes dans les parlements nationaux et le pourcentage de sièges occupés par des femmes dans les instances délibérantes élues au niveau local. Il est également important de mieux comprendre dans quelle mesure les représentants reflètent de manière substantielle les besoins et les intérêts des femmes. Les quotas sont généralement superposés à des systèmes existants qui n'ont pas été conçus pour favoriser l'épanouissement des femmes. Parmi les autres facteurs susceptibles de contribuer à ce défi systémique de la représentation, citons l'absence de réseaux de soutien pour les dirigeantes et le traitement purement symbolique des femmes au sein des partis, par exemple, pour démontrer leur progressivité extérieurement tout en masquant les mauvaises pratiques en interne. Dans l'ensemble, ces facteurs limitent la capacité des femmes à poursuivre une carrière politique à long terme, ce qui peut avoir un impact négatif sur la représentation effective des femmes pour l'égalité des sexes. Cependant, il faut encore travailler pour comprendre l'impact à long terme des Mesures temporaires spéciales et la mesure dans laquelle les quotas ont des effets secondaires sur l'autonomisation des femmes.

Les attentes ne devraient pas peser plus lourdement sur les femmes que sur les hommes. Les dirigeantes font injustement l'objet de questions concernant leur compétence et la qualité de leur contribution aux processus politiques. Les jugements de valeur sur la qualité du leadership des femmes sont socialement établis, s'appuyant sur des normes qui sont d'emblée défavorables aux femmes. En outre, on attend beaucoup trop des femmes dirigeantes qu'elles soient plus progressistes, en supposant que toutes les femmes élues partagent une idéologie commune, ce qui reviendrait à nier la représentation des femmes dans toute leur diversité. Ces attentes concernent rarement les représentants masculins, ce qui renforce les inégalités existantes en fixant une norme impossible à respecter pour les femmes. La promotion de la représentation des femmes devrait donc être fondée uniquement sur les droits des femmes à participer pleinement et dans des conditions d'égalité à la démocratie, et non sur la « qualité » de leur participation. Il est important de noter ici que, tout comme les représentants masculins, les représentantes proviennent encore en très grande majorité de classes privilégiées et ne sont généralement pas elles-mêmes représentatives de la diversité des femmes. Nous devons donc adopter une approche intersectionnelle pour évaluer les obstacles à la représentation des femmes et mieux comprendre comment les inégalités coïncident avec d'autres hiérarchies existantes.

On attend également de nombreuses femmes dirigeantes qu'elles jouent un rôle d'intendance à l'égard des politiques féministes. La déception est grande lorsque certaines dirigeantes élues n'ont pas l'influence ou la motivation pour mener des politiques féministes au sein de leur parti.

3.2.1 Recommandations des experts sur les progrès et les obstacles à la représentation des femmes dans les institutions politiques

- Les États membres devraient renforcer l'objectif international de représentation des femmes dans la vie politique et publique et s'engager à atteindre la parité femmes-hommes (50-50) dans tous les organes de direction et de décision et aux postes de direction et d'administration publique aux niveaux mondial, national, régional et local.
- Les États membres, les gouvernements et les organes législatifs aux niveaux national, régional et local devraient prendre des mesures juridiques, politiques et autres pour atteindre la parité entre les sexes et la pleine inclusion des femmes et des hommes dans les organes de décision à tous les niveaux,

notamment en réformant les systèmes électoraux et en adoptant des quotas par sexe qui comprennent des règles de classement des listes de candidats (y compris le placement vertical et horizontal) ainsi que des sanctions en cas de non-respect (y compris le rejet des listes de candidats et la surveillance par les autorités électorales compétentes).

- Les États membres devraient prendre des mesures pour assurer une plus grande diversité et une intégration efficace en matière de représentation et de participation aux organes de décision, à l'administration publique, aux commissions et conseils publics, ainsi qu'aux organes judiciaires, en incluant les groupes marginalisés et minoritaires, en ciblant les politiques pour répondre aux défis spécifiques auxquels divers groupes de femmes sont confrontés, et en intégrant leurs besoins, spécificités et demandes dans des politiques et actions plus larges visant à promouvoir le leadership et la représentation des femmes.
- Les partis politiques devraient prendre l'initiative de faire progresser la participation et la prise de décisions des femmes dans la sphère publique, notamment en adoptant des mesures visant à atteindre la parité et la diversité des sexes dans les structures de leurs partis (y compris la direction, les conseils d'administration, les secrétariats et les comités) et en communiquant publiquement à ce sujet ; en assurant la transparence des processus de recrutement et de nomination des partis et une large participation de divers groupes (y compris dans la formulation des politiques et les processus de sélection des candidats) ; en incorporant des objectifs d'égalité des sexes dans les programmes des partis et les manifestes ciblant divers groupes dans les stratégies de sensibilisation des membres ; et en exerçant une obligation de responsabilité et une action contre les comportements sexuels répréhensibles et la violence à l'égard des femmes en politique par des enquêtes et des mécanismes de plainte transparents.
- Les partis politiques devraient encourager les femmes à se présenter aux élections, à occuper des postes de direction et/ou des rôles politiques, les célébrer et les soutenir. Les partis devraient faire entrer davantage de jeunes femmes dans la vie politique en encourageant les filles et les jeunes femmes à prendre des responsabilités dans la sphère publique et politique. Des réseaux interpartis devraient être développés pour soutenir les dirigeantes et les candidates, notamment en établissant des relations avec les établissements universitaires et les mouvements de la société civile auxquels participent les jeunes femmes et les filles, ainsi qu'avec les mouvements sociaux et les organisations de femmes au sein desquels les femmes sont plus nombreuses à occuper des postes de direction.
- Toutes les sphères de gouvernement et les partis politiques devraient s'attaquer à l'inégalité d'accès des femmes au soutien politique pendant les campagnes électorales en assurant une répartition égale du financement politique et du soutien logistique aux candidates et aux candidats, par défaut lorsque le financement des partis politiques est assuré par l'État ou par des fonds publics. En outre, les États membres devraient créer, maintenir et surveiller l'utilisation d'un fonds ou d'un mécanisme de financement des campagnes non partisan pour les femmes qui souhaitent se présenter aux élections à tous les niveaux.
- Toutes les sphères de gouvernement et les institutions étatiques devraient assurer la parité des sexes dans la direction de l'administration publique et dans la composition des commissions et des conseils d'administration publics, notamment par l'adoption et la mise en œuvre de Mesures temporaires spéciales et de quotas appropriés.

- Les États membres, les organes législatifs et les partis politiques devraient prendre des mesures appropriées pour s'attaquer à la part disproportionnée des femmes en matière de tâches et de responsabilités domestiques, qui constitue un obstacle durable à la participation des femmes. Les États membres peuvent aider les femmes à concilier leurs engagements dans leur vie privée et publique. Par exemple, ils peuvent tenir compte des obligations personnelles des femmes lorsqu'ils programment des réunions, fournir des services de garde d'enfants et une certaine rémunération pour les tâches politiques, en particulier au niveau local, caractérisé par une part importante et disproportionnée de tâches politiques non rémunérées et non reconnues par rapport aux autres sphères de gouvernement.

3.3 La violence à l'égard des femmes dans la vie politique et publique

La violence à l'égard des femmes met en péril leurs droits humains et ne peut plus être tolérée. La violence à l'égard des femmes en politique²⁰ est une violation des droits humains et civils et doit être définie comme telle afin de faire preuve de responsabilité de manière adéquate à tous les niveaux. La violence à l'égard des femmes en politique compromet particulièrement notre capacité à atteindre les ODD 5 et 16 et devrait être reconnue et caractérisée comme un défi à la démocratie, plutôt que comme un problème qui touche uniquement les femmes. Il existe déjà des mécanismes et des mandats internationaux pour protéger les femmes et répondre aux menaces et aux actes de violence à l'égard des femmes en politique. Ils contribuent à la prévention de la violence et offrent de bonnes pratiques dans leur application ; cependant, ils sont sous-utilisés. En effet, il semblerait que les recommandations émises aux États par ces mécanismes et mandats ne sont pas mises en œuvre.

La violence à l'égard des femmes en politique est incontestablement une forme de violence fondée sur le genre à l'égard des femmes. La Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur la violence contre les femmes, ses causes et ses conséquences, s'inspirant de la Recommandation générale n° 19 (1992) sur la violence à l'égard des femmes (par. 7), adoptée par le Comité pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, et de la Recommandation générale n° 35 (2017) sur la violence à l'égard des femmes fondée sur le genre, portant actualisation de la Recommandation générale n° 19 du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, ainsi que de la Déclaration sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (art. 1), donne la définition suivante de la violence à l'égard des femmes en politique : « De telles violences, qu'elles se produisent en période électorale ou hors élections, consistent en tous actes de violence fondée sur le genre causant ou pouvant causer aux femmes un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, y compris la menace de tels actes, qui visent en raison de leur sexe des femmes engagées en politique ou qui les touchent de manière disproportionnée ». La violence à l'égard des femmes en politique est une forme de discrimination et de violation des droits humains.²¹

La violence à l'égard des femmes en politique ne touche pas seulement les femmes engagées dans la politique officielle, mais aussi les femmes engagées dans la sphère publique, y compris les militantes, les journalistes et les femmes défendant les droits humains. La violence n'est pas homogène dans ses expressions ; elle prend plutôt différentes formes et comprend des menaces et des actions, des abus et du harcèlement psychologiques (qui peuvent inclure des discours de haine sexistes et misogynes), des

²⁰ « Violence à l'égard des femmes en politique » est l'expression la plus couramment utilisée par le système des Nations Unies, bien que d'autres expressions soient utilisées dans des contextes différents, notamment « violence politique contre les femmes », « violence et harcèlement dans la vie politique », qui est souvent utilisée dans certaines parties de l'Amérique latine, ou « violence sexuelle et fondée sur le genre en période électorale ».

²¹ Voir <https://www.unwomen.org/>

[/media/headquarters/attachments/sections/csw/65/egm/srvaw_vaw%20in%20politics_ep9_egmcs65.pdf?la=en&vs=4209](https://www.unwomen.org/-/media/headquarters/attachments/sections/csw/65/egm/srvaw_vaw%20in%20politics_ep9_egmcs65.pdf?la=en&vs=4209)

agressions physiques et sexuelles. La violence à l'égard des femmes en politique peut également être économique ou symbolique. Elle se déroule en personne et en ligne. La violence est vécue différemment et souvent plus durement par des groupes spécifiques de femmes, notamment les femmes appartenant à des minorités ethniques et les femmes d'ascendance africaine, ainsi que les lesbiennes, les femmes dans les zones de conflit et d'autres groupes de femmes marginalisés, et ses schémas de genre se combinent à d'autres hiérarchies et dynamiques d'oppression. Toute violence doit être reconnue comme telle, dénoncée et assortie de sanctions pour empêcher sa normalisation et son escalade, notamment les formes d'humiliation et d'attaques symboliques, l'intimidation et les menaces contre la vie des femmes.

La violence à l'égard des femmes en politique et dans la sphère publique se produit rarement dans le vide. Les femmes sont souvent ciblées parce qu'elles défient directement les pouvoirs politiques ou, plus insidieusement, parce qu'en tant que femmes, elles incarnent un défi au statu quo. C'est particulièrement le cas des femmes issues de minorités raciales ou qui remettent en cause la répartition des rôles entre les sexes. La violence a un impact considérable sur les femmes défenseurs des droits humains et qui travaillent avec des communautés et des groupes vulnérables dans les zones de conflit. Dans les zones géographiques marquées par un recul démocratique, la violence est légitimée comme un moyen de maintenir et de faire respecter des normes rigides ou traditionnelles, ce qui conduit à une normalisation de la violence dans le discours public. La relation entre la montée des pouvoirs autoritaires et populistes et la violence perpétrée à l'égard des femmes dans la sphère publique exige une enquête plus approfondie.²² En effet, cette violence s'inscrit dans le cadre de la réaction d'extrême droite contre les droits des femmes et constitue un moyen de réduire les femmes au silence et, plus généralement, de limiter leur participation à la vie publique. La violence à l'égard des femmes en politique est souvent utilisée comme une tactique pour faire perdre toute légitimité à l'affirmation des droits des femmes, et il est important de l'inscrire dans le paysage politique au sens large.

La violence, en tant que menace et expérience vécue, dissuade les femmes, en particulier les jeunes femmes, de participer à la vie politique. Dans un contexte de rétrécissement de l'espace accordé à la société civile, les quelques espaces qui étaient plus ouverts aux femmes, en particulier aux jeunes femmes, diminuent. La pandémie de COVID-19 exacerbe ces défis, en interdisant et en limitant l'organisation d'espaces et de rassemblements où les jeunes femmes ont la possibilité de diriger, comme les marches pour le climat. Les médias sociaux suggèrent qu'un autre scénario est possible, car les femmes sont souvent plus efficaces et ont un plus grand impact sur l'organisation en ligne que les hommes, et ce, de manière peu coûteuse et relativement simple. Il semble qu'une grande partie de la violence à l'égard des femmes et de la désinformation sexospécifique²³ diffusée en ligne sur les femmes soit spécifiquement organisée pour s'attaquer à l'avantage stratégique potentiel dont disposent les jeunes femmes pour renverser la tendance sur le plan politique. Il est donc essentiel non seulement de reconnaître que la violence à l'égard des femmes en politique est un outil délibéré pour réduire les femmes au silence et les empêcher de participer pleinement à la vie publique, mais aussi d'élaborer une réponse coordonnée et d'exiger une plus grande responsabilisation dans la lutte contre la violence.

²² Voir https://www.unwomen.org/-/media/headquarters/attachments/sections/csw/65/egm/biroli_violence_ep9_egmcs65.pdf?la=en&vs=3444.

²³ La désinformation sexospécifique est la diffusion d'informations et d'images trompeuses ou inexacts à l'encontre des femmes en politique, suivant des scénarios qui s'inspirent souvent de la misogynie, ainsi que des stéréotypes sexospécifiques autour du rôle des femmes. Associé à la violence, au harcèlement et au trolling en ligne contre les femmes en politique, ce type de désinformation est utilisé comme un outil politique pour modifier la perception du public à l'égard des femmes en politique et de leurs réalisations, ainsi que pour décourager les femmes de se lancer dans une carrière politique. Voir « Why Disinformation Targeting Women Undermines Democratic Institutions », Power 3.0 Understanding Modern Authoritarian Influence, 1^{er} mai 2020. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.power3point0.org/2020/05/01/why-disinformation-targeting-women-undermines-democratic-institutions>.

3.3.1 *Recommandations des experts sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes dans la vie politique et publique*

- Les États membres et les organismes internationaux, en consultation avec les femmes et les hommes de la vie publique et de la société civile, devraient actualiser les traités mondiaux existants sur l'élimination de la violence fondée sur le genre à l'égard de toutes les femmes afin d'y inclure une référence spécifique à la violence à l'égard des femmes en politique.
- Les États membres, les gouvernements, les organes législatifs à tous les niveaux et le système judiciaire devraient mettre en place ou renforcer les cadres juridiques avec des protections concernant la violence à l'égard des femmes en politique, notamment en réformant les lois existantes sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes pour inclure la dimension de violence à l'égard des femmes en politique, en introduisant de nouvelles lois érigeant la violence à l'égard des femmes en politique et la violence politique en infractions et/ou en s'assurant que les lois existantes sont soutenues par des mécanismes applicables et des ressources budgétaires pour être effectivement mises en œuvre.
- Les États membres devraient prendre des mesures pour mettre fin à l'impunité de toutes les formes de violence fondée sur le genre à l'égard des femmes et de discrimination dans la sphère publique en garantissant l'égalité d'accès aux espaces permettant aux femmes d'exercer leurs droits politiques et de participer à des activités publiques, y compris aux campagnes électorales et aux médias, et en assurant leur sécurité.
- Les États membres, les organismes internationaux et les OSC devraient utiliser plus efficacement les mécanismes internationaux de protection des droits humains, les procédures spéciales et les conventions et organes internationaux afin de faciliter les mécanismes de signalement et de recours et les protocoles permettant de répondre aux actes de violence à l'égard des femmes en politique et de les prévenir, y compris dans les contextes de recul démocratique. Cette utilisation plus efficace peut être assurée, par exemple, par le biais de l'outil de signalement en ligne de la Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur la violence contre les femmes, ses causes et ses conséquences, de rapports au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et au Groupe de travail sur la discrimination à l'égard des femmes et des filles, ainsi que de la ratification et du suivi de la Convention de l'OIT sur la violence et le harcèlement (C190, article 5) pour traiter la violence fondée sur le genre à l'égard des femmes dans les institutions.
- Les États membres et les organismes internationaux devraient mobiliser des ressources financières nécessaires pour mieux comprendre les campagnes de désinformation sexospécifiques et le problème mondial de la violence à l'égard des femmes en politique, notamment la violence en ligne, et y remédier.
- Les gouvernements et les organismes internationaux devraient lutter contre la violence à l'égard des femmes en politique en ligne et hors ligne, et la désinformation sexospécifique, en créant et en mettant en œuvre une stratégie globale et dotée de ressources suffisantes, une coalition multipartite, un programme de recherche mûrement réfléchi et des activités de plaidoyer coordonnées, y compris des campagnes de sensibilisation concernant les différents types de violence à l'égard des femmes et les ressources permettant de dénoncer la violence et de soutenir les femmes concernées.

- Les plateformes d'hébergement de contenu du secteur privé devraient assurer une plus grande transparence et une plus grande responsabilité envers les utilisateurs en permettant la mise en place de mécanismes de modération de contenu, de publicité, de plaintes et de recours efficaces sur le plan culturel et sensibles à la dimension de genre, en vue de s'opposer à la normalisation de la violence et d'établir de façon plus précise les lignes entre les discours de haine et les autres crimes haineux à l'égard des femmes en politique et dans la sphère publique.
- Les États membres, les gouvernements et les organes législatifs à tous les niveaux ainsi que les plateformes d'hébergement de contenu du secteur privé devraient infliger des amendes aux plateformes de médias sociaux qui ne suppriment pas les contenus abusifs, sexistes et misogynes à l'égard des femmes dans la vie politique et publique, y compris les contenus de désinformation sexospécifique, et adopter des lois rendant illégaux l'intimidation et le harcèlement en ligne.
- Toutes les sphères de gouvernement devraient assurer une couverture médiatique juste et équitable des femmes et des hommes en politique, notamment en exigeant des médias et des journalistes qu'ils reçoivent une formation sur les techniques de reportage tenant compte de la problématique femmes-hommes, en assurant la protection des femmes journalistes qui sont la cible de violence politique, et en recueillant et en communiquant des données ventilées et des incidents de violence à l'égard des femmes en politique par la couverture médiatique des femmes et hommes politiques et des candidates et candidats.
- Les partis politiques et les organes législatifs devraient reconnaître la violence à l'égard des femmes en politique dans leurs documents, tenir leurs membres pour responsables lorsqu'ils adoptent des comportements et du langage sexistes et harcelants, en ligne et hors ligne, et les censurer. Ils devraient interdire l'utilisation et la diffusion de langage sexiste, d'images humiliantes, de trolling et de désinformation contre les femmes en politique qui proviennent de leurs membres en adoptant des codes de conduite concernant la violence à l'égard des femmes en politique et la désinformation sexospécifique.
- Dans le cadre de la pandémie de COVID-19, les gouvernements et les organisations de la société civile doivent observer et traiter la violence à l'égard des femmes dans le domaine public pour s'assurer qu'elles peuvent exercer leur droit de participation. Les gouvernements et les organisations de la société civile doivent relever les défis urgents auxquels sont confrontées les sociétés durant la pandémie par des campagnes de sensibilisation et d'intervention, des réglementations, des réseaux de soutien et des mécanismes de réparation pour les victimes.

3.4 Stéréotypes et normes de genre, et participation des femmes dans les espaces informels

Bien qu'ils soient généralement spécifiques au contexte, les stéréotypes et les normes de genre contribuent de manière considérable à réduire le rôle des femmes dans la sphère publique. Les normes omniprésentes qui dissuadent les femmes de participer à la vie publique sont souvent liées à la répartition du travail entre hommes et femmes, à la non-reconnaissance de leur travail domestique non rémunéré et à la perpétuation d'idées reçues selon lesquelles les femmes appartiennent à la sphère privée plutôt qu'à la sphère publique. Les normes sont donc omniprésentes, difficiles à contourner pour de nombreuses femmes et carrément prohibitives pour certaines d'entre elles.

Les normes sont également fondées sur le chevauchement des identités. Par exemple, les femmes handicapées font l'objet de discriminations fondées sur le capacitisme et le sexisme. Cette discrimination est aggravée par des structures et des pratiques d'exclusion, telles que des espaces inaccessibles, ou des suppositions sur leur identité sexuelle qui les excluent des politiques en matière de santé procréative. Dans un autre exemple, la corrélation qui existe entre le racisme et le sexisme peut hypersexualiser les femmes issues de minorités raciales et les exposer à des types de violence particuliers.

Les valeurs et les normes à l'origine des attitudes à l'égard du leadership féminin progressent généralement avec le temps ; le libéralisme social accompagne la croissance économique et est mis en évidence par les changements démographiques et générationnels. Toutefois, malgré quelques améliorations, dans de nombreux pays, les normes de genre restent relativement inchangées. Des normes profondément ancrées sont soutenues par des traditions religieuses et des héritages historiques auxquels il est difficile de mettre fin. Dans les contextes où l'égalité des sexes est plus normalisée, on s'attend à ce que la représentation des femmes dans les organes de décision soit plus susceptible d'augmenter.²⁴

Les normes sont créées et soutenues par un ensemble complexe de hiérarchies sociales et politiques et, bien qu'elles puissent être réfractaires au changement, elles peuvent être influencées et modifiées par un large éventail d'acteurs et d'actions. Par exemple, les classes privilégiées constituent souvent la référence pour l'établissement de normes, et leur influence dans les espaces normatifs internationaux peut renforcer les inégalités. Les espaces normatifs sont variés et évoluent. Internet est considéré par certains comme un nouvel espace doté de normes distinctives dans lequel les activistes peuvent élaborer des stratégies et créer de nouvelles identités et de nouveaux sens.²⁵ Parmi les autres approches visant à lutter contre les normes néfastes, on peut citer les approches transformant la situation des hommes et des femmes menées par les jeunes qui s'attaquent de front aux normes sociales néfastes en encourageant les jeunes à réfléchir de manière critique aux raisons pour lesquelles les filles et les jeunes femmes se voient refuser les possibilités offertes aux garçons et aux jeunes hommes. Ces approches s'inscrivent dans un cadre qui associe explicitement l'exclusion des femmes aux inégalités et aux déséquilibres dans les rapports de force.²⁶

Le leadership des femmes et le militantisme féministe peuvent également faire évoluer les normes en temps réel. Les actions quotidiennes et les petits actes de résistance peuvent avoir des répercussions qui influencent les normes. La participation des femmes aux mouvements féministes peut, dans certains contextes, être interprétée comme un acte radical qui, une fois entrepris, modifie ce qu'il est acceptable de faire pour les femmes, ce qui élargit les possibilités de modification de politique acceptable. Les femmes qui participent de manière informelle servent également de sources d'inspiration et de modèles pour inciter d'autres femmes à participer de diverses manières.²⁷

²⁴ Voir https://www.unwomen.org/-/media/headquarters/attachments/sections/csw/65/egm/norris_state%20of%20womens%20participation%20and%20empowerment_bp1_csw65egm_fr.pdf?la=en&vs=1554.

²⁵ Voir https://www.unwomen.org/-/media/headquarters/attachments/sections/csw/65/egm/hassim%20weldon_how%20women%20participate_bp2_csw65egm_fr.pdf?la=en&vs=1527.

²⁶ Voir https://www.unwomen.org/-/media/headquarters/attachments/sections/csw/65/egm/aruri_advancing%20youth%20participation%20to%20achieve%20gender%20transformative%20change_ep7_egmcs65.pdf?la=en&vs=4154.

²⁷ Voir https://www.unwomen.org/-/media/headquarters/attachments/sections/csw/65/egm/hassim%20weldon_how%20women%20participate_bp2_csw65egm_fr.pdf?la=en&vs=1527.

La participation informelle des femmes à la vie publique influence de plus en plus le discours public, les politiques et la compréhension de ce qu'est une participation pleine, effective et significative. On en trouve des exemples dans le monde entier, notamment avec le mouvement #metoo qui a été lancé en ligne par l'activiste Tarana Burke et qui a abouti à des reconnaissances de culpabilité sur la place publique et devant les tribunaux pour les auteurs ainsi qu'à une réforme politique tangible. De même, le mouvement #niunamenos (pas une femme de moins), lancé en Argentine, a eu un impact régional et mondial. Ces mouvements et d'autres encore, dont beaucoup émanent des jeunes femmes elles-mêmes, montrent comment les mouvements sociaux et la participation informelle à la vie publique peuvent avoir un impact sur les processus décisionnels formels. La participation informelle encourage finalement aussi les femmes à participer de manière formelle, car elle leur donne la possibilité d'acquérir une expérience politique et de se forger une personnalité publique.

3.4.1 *Recommandations des experts sur les stéréotypes et normes de genre, et la participation des femmes dans les espaces informels*

- Les États membres devraient continuer à promouvoir, protéger, établir et mettre en œuvre des cadres politiques autour du principe fondamental selon lequel tous les droits humains, notamment les droits politiques et civils et le droit de vivre une vie sans discrimination ni violence, sont universels, indissociables, interdépendants et intimement liés.
- Les gouvernements, les Nations Unies et les organismes internationaux devraient contrer les discours fondés sur l'idéologie sexiste utilisés par les groupes de pression conservateurs pour désinformer la société et entraver la promotion des droits des femmes et de l'égalité des sexes, en réaffirmant la validité de la terminologie des questions d'égalité des sexes. À cet égard, les tentatives gouvernementales de censurer et d'interdire les études et recherches sur le genre exigent une attention particulière.
- Les organismes internationaux, les donateurs et les gouvernements devraient continuer à financer les organisations de défense des droits des femmes et de féministes afin qu'elles puissent poursuivre leur travail et avoir une plus grande influence sur la prise de décision ; en particulier, des fonds devraient être garantis pour maintenir le soutien aux organisations en temps de crise, lorsque celui-ci est le plus nécessaire.
- Toutes les sphères de gouvernement devraient promouvoir la participation effective des jeunes, en particulier des jeunes femmes, aux plateformes nationales et internationales en adoptant une approche plus respectueuse de l'égalité des sexes dans l'élaboration des politiques et les processus décisionnels.
- Les États membres et les gouvernements à tous les niveaux devraient soutenir la sensibilisation à la discrimination, au racisme et au sexisme, ainsi que la déstigmatisation de la participation et de la prise de décisions des femmes dans la sphère publique en consultant les groupes de la société civile qui s'efforcent de sensibiliser le public sur ces questions.
- Les États membres et les gouvernements à tous les niveaux devraient s'attaquer aux normes sociales négatives qui entravent les droits des femmes et leur participation à la vie publique en s'efforçant d'influencer les hommes et les garçons ainsi que les chefs communautaires et religieux en tant que protecteurs de l'engagement communautaire des femmes.

- Les États membres devraient permettre à toutes les femmes et à tous les hommes de vivre ensemble en harmonie et de profiter des avantages d'une bonne gouvernance en adoptant des réformes constitutionnelles qui reconnaissent la diversité des sexes, des religions, des langues et des cultures.
- Les États membres devraient cerner et abroger les dispositions discriminatoires, directes ou indirectes, et adopter des lois qui proscrivent expressément et complètement les différents types de discrimination en procédant à un examen complet de leurs lois nationales.
- Les gouvernements et les établissements universitaires devraient former et encourager les générations qui adoptent les concepts d'égalité des sexes dans la société et la participation de tous à la prise de décisions en entreprenant des révisions périodiques et continues des programmes scolaires pour consolider les concepts de droits humains et de droits des femmes et pour enseigner aux enfants l'importance de l'égalité et du respect de la diversité.
- Les entreprises technologiques devraient veiller à ne pas renforcer les stéréotypes sexistes en s'associant à des organisations de défense des droits des femmes pour examiner les préjugés implicites dans la conception des produits, en particulier les technologies d'intelligence artificielle féminisées telles que les assistants numériques Alexa, Cortana et Siri (dans leurs paramètres par défaut), et adopter des procédures d'achat et de passation de marchés tenant compte de la dimension de genre.

3.5 Intersectionnalité et participation des femmes dans toute leur diversité à la vie publique et à la prise de décisions

La représentation des femmes dans la sphère publique est plus significative lorsqu'elle tient compte des femmes dans toute leur diversité et qu'elle s'attaque aux modèles transversaux d'inégalité entre les différents groupes de femmes. La diversité des femmes repose sur leur situation sociale, leurs valeurs, leur statut économique, leurs idéologies politiques et leurs expériences vécues. Les décideurs politiques, les activistes et les législateurs qui souhaitent apporter des changements substantiels au profit de toutes les femmes doivent également reconnaître que l'aveuglement face aux spécificités des besoins et aux inégalités entre et parmi les différents groupes de femmes peut causer plus de mal que de bien.

Le concept d'intersectionnalité prend de plus en plus de place dans le discours public sur les droits des femmes, ainsi que dans son foyer universitaire traditionnel avec les spécialistes des questions de genre. Il est largement reconnu comme un outil essentiel pour comprendre la diversité des besoins des femmes et la manière dont le genre est lié à d'autres inégalités, oppressions et hiérarchies. Les incidences concrètes de l'intersectionnalité sont toutefois complexes et les parties prenantes ont besoin d'outils pratiques pour appliquer l'intersectionnalité dans l'utilisation des données, la production de preuves, et la formulation et le suivi des politiques.

L'intersectionnalité, en tant que principe transformateur, est souvent déployée en réponse aux déséquilibres de pouvoir observés et aux privilèges non exprimés au sein des groupes de femmes. Comme indiqué ailleurs dans ce rapport, et à l'image des dirigeants masculins, les femmes qui parviennent à accéder aux espaces de pouvoir, notamment dans les processus politiques officiels, proviennent en très grande majorité des élites politiques et économiques. Les privilèges conférés aux femmes appartenant aux élites leur permettent souvent de contourner certains des obstacles à la participation des femmes qui sont insurmontables pour bon nombre d'entre elles, comme le fait de pouvoir s'offrir des services de garde

d'enfants. Les questions relatives à l'aptitude des femmes à diriger sont plus prononcées lorsqu'elles s'éloignent des présentations de l'élite en matière de leadership et surtout lorsque ces femmes sont issues de minorités raciales. Il convient de noter que si ces questions sont moins prononcées chez les hommes, la diversité parmi les représentants masculins est également faible, car eux aussi sont pour la plupart sélectionnés dans les groupes ethniques et classes sociales dominants et privilégiés.

Il est essentiel de soutenir l'ensemble des points de vue des femmes de la même manière que celui des hommes. Reconnaître la diversité de leurs valeurs et de leurs intérêts signifie également remettre en question les hypothèses sur le relatif progressisme des femmes. Les programmes populistes qui encouragent les tendances anti-immigration et le racisme peuvent mobiliser certaines femmes contre les besoins d'autres femmes et menacer ainsi leurs droits humains. Si de nombreux mouvements dirigés par des femmes adoptent des approches féministes pour s'organiser et se mobiliser en faveur de causes féministes, les femmes de tendance conservatrice ont également accru leur influence en formant des mouvements de la société civile et en s'alignant sur les programmes populistes et antiféministes. Par exemple, il existe des exemples notables de femmes dirigeantes en Europe qui ont fait face à des sanctions politiques pour avoir exprimé leur soutien à certains aspects de l'égalité des sexes, mais qui ont ensuite défendu des politiques qui limitent les droits des femmes migrantes. Il est essentiel de promouvoir les possibilités d'échanges, de collaboration et d'association entre les groupes de femmes et l'ensemble des partis pour faire respecter les droits humains de tous.

L'élitisme et les pratiques d'exclusion des processus politiques officiels qui en découlent ont poussé les femmes, en particulier les femmes marginalisées, à participer à des espaces informels. En particulier, les jeunes femmes trouvent de nouvelles façons de participer et de faire entendre leur voix par le biais de mouvements sociaux en ligne et hors ligne. Les niveaux de participation informelle varient d'une région à l'autre, ce qui pourrait s'expliquer en partie par le rétrécissement de l'espace accordé à la société civile et l'incapacité des femmes à se déplacer, se réunir et s'exprimer librement. Le recul et la diminution des possibilités de constitution de réseaux transnationaux et de renforcement des pouvoirs ont également eu un impact négatif.²⁸

Les mouvements sociaux présentent moins d'obstacles à la participation que les processus politiques officiels, mais ils ne sont pas exempts de déséquilibres de pouvoir. Les responsabilités et les processus de prise de décisions au sein des mouvements peuvent refléter et renforcer les inégalités entre les femmes, en particulier dans les contextes où la société civile est l'apanage des élites. Dans ces contextes, les héritages coloniaux d'exclusion se révèlent souvent dans le langage, les protocoles et les modes d'engagement. Il est donc important que les femmes dirigeantes abordent activement les questions de pouvoir et de privilège dans leurs propres sphères d'influence.

3.5.1 Recommandations des experts sur l'intersectionnalité et la participation des femmes dans toute leur diversité à la vie publique et à la prise de décisions

- Les Nations Unies et les OSC devraient soutenir le développement et le déploiement d'outils pratiques pour l'application de l'intersectionnalité que les institutions publiques, les partis politiques et les médias peuvent utiliser pour renforcer leurs approches de sensibilisation et de réactivité aux questions de genre à tous les niveaux.

²⁸ Voir https://www.unwomen.org/-/media/headquarters/attachments/sections/csw/65/egm/hassim%20weldon_how%20women%20participate_bp2_csw65egm_fr.pdf?la=en&vs=1527.

- Les femmes qui exercent une influence dans la sphère publique devraient éviter de reproduire et de renforcer les hiérarchies sociales et les déséquilibres entre les femmes en défendant l'élaboration et la mise en œuvre de mesures correctives et d'analyses de pouvoir dans leurs institutions, partis politiques, organismes et mouvements.
- Toutes les parties prenantes devraient veiller à l'inclusion des groupes qui ont été historiquement victimes de discrimination fondée sur la position et le statut sociaux, en s'attaquant aux problèmes spécifiques qui ont contribué à leur exclusion :
 - les partis politiques devraient soutenir les femmes de la communauté LGBTQI+ qui risquent de se voir infliger des sanctions politiques pour avoir fait leur coming out ;
 - les États membres devraient assurer la visibilité et la participation effective des femmes autochtones, en s'attaquant à leur exclusion systématique de la participation à la vie publique ;
 - les États membres, les gouvernements à tous les niveaux et les partis politiques devraient prendre des mesures pour lutter contre les niveaux disproportionnés de violence et de discrimination auxquels sont confrontées les femmes dirigeantes des minorités ethniques, d'ascendance africaine, Dalits et des castes inférieures dans de nombreux pays ;
 - les États membres, les partis politiques et les OSC, en particulier les organisations de défense des droits des femmes, devraient veiller à ce que les espaces de participation soient pleinement accessibles aux femmes ayant un faible niveau d'éducation formelle et une situation professionnelle précaire ;
 - les États membres, les partis politiques et les OSC, en particulier les organisations de défense des droits des femmes, devraient veiller à ce que les espaces de participation soient pleinement accessibles aux femmes handicapées ;
 - les États membres, les partis politiques et les OSC devraient soutenir le développement d'un vivier de futures dirigeantes en renforçant les capacités des jeunes femmes aspirant à la vie politique et de celles qui font preuve de leadership dans des espaces d'organisation informels, et en offrant des possibilités de mentorat, de formation et de mise en réseau.
- Les organismes internationaux devraient veiller à ce que les jeunes soient soutenues pour participer de manière significative aux hautes sphères de prise de décisions en offrant aux jeunes femmes des formations et des possibilités de participation ainsi qu'en veillant à ce que leurs contributions puissent faire l'objet d'un suivi.
- Les organismes internationaux devraient renforcer l'organisation et la solidarité féministes transnationales et multigénérationnelles en fournissant des plateformes régionales et internationales et en créant des canaux pour les dialogues féministes intergénérationnels.
- Toutes les sphères de gouvernement devraient s'engager à assurer la parité des sexes dans les parlements et conseils de jeunes aux niveaux national et local, notamment en utilisant des quotas le cas échéant et en veillant à ce que tous les membres reçoivent une formation sur l'égalité des sexes.
- Les gouvernements aux niveaux national et local devraient encourager et soutenir la représentation des jeunes femmes dans l'administration publique en mettant en place des programmes de développement des capacités pour les jeunes femmes salariées et bénévoles.

- Les organismes internationaux et les OSC devraient soutenir le dynamisme des mouvements féministes et des jeunes femmes militantes qui luttent pour maintenir leur travail par le biais des mécanismes traditionnels de financement des ONG en créant et en soutenant les financements souples existants.

3.6 La prise de décisions transformatrice des femmes pour atteindre l'égalité des sexes et l'autonomisation de toutes les femmes et les filles

L'impact des femmes dans la prise de décisions pour l'égalité des sexes, en particulier au sein des pouvoirs législatif et exécutif, est un nouveau domaine d'intérêt. La mesure dans laquelle les institutions qui ne tiennent pas compte des questions de genre peuvent entraver la capacité des femmes à contribuer à la prise de décisions et à la façonner reste un sujet de préoccupation. Comme indiqué ci-dessus, toutes les femmes dirigeantes ne donnent pas la priorité à l'égalité des sexes ; cependant, les études indiquent une corrélation entre l'augmentation du nombre de mandats attribués à des femmes et la probabilité de politiques publiques et de pratiques sensibles au genre au sein des institutions.²⁹

Les domaines dans lesquels l'engagement des femmes et leur plus grande représentation dans les organes de décision ont eu un impact important sont notamment les mesures favorisant l'équilibre entre les sexes, comme les quotas, l'élimination de la violence fondée sur le genre, les droits en matière de procréation, les politiques visant à concilier vie professionnelle et vie familiale, comme le congé parental et la garde d'enfants, et la sécurité sociale, y compris les pensions. Ces changements ont été poursuivis non seulement par les femmes dans le domaine législatif, mais aussi par le biais de la représentation des femmes dans les cabinets et les organes administratifs, à tous les niveaux de prise de décisions et de gouvernement.

La participation des femmes a également un impact symbolique, car elle peut améliorer les perceptions de la démocratie, influencer les concepts traditionnels des rôles des hommes et des femmes, et servir de modèle pour encourager davantage de femmes à participer à la vie politique ou à briguer des fonctions publiques. Le rôle inestimable des réseaux de femmes, tant parmi les femmes politiques que parmi celles qui font le lien entre les femmes élues et les OSC féministes, a été souligné comme étant essentiel pour faire entendre les voix des groupes vulnérables et marginalisés dans la prise de décisions et pour faire avancer les programmes politiques féministes et d'égalité des sexes.

La responsabilité de l'égalité des sexes ne devrait pas incomber uniquement aux femmes décisionnaires, mais plutôt être assumée comme une responsabilité partagée entre les dirigeantes et les dirigeants ainsi que leurs institutions. Les hommes au pouvoir doivent laisser aux femmes la possibilité d'assumer des rôles de direction afin de parvenir à un équilibre. Les partis politiques ont une grande responsabilité dans la réduction des obstacles et le soutien aux femmes dirigeantes. En effet, les cultures et environnements institutionnels ont été évoqués comme des obstacles majeurs à la capacité des femmes à guider la prise de décisions pour l'égalité des sexes. En particulier, les incidents de sexisme, de harcèlement et de violence fondée sur le genre prennent de nombreuses formes, mais peuvent toucher toutes les femmes occupant des postes décisionnels. De tels incidents créent également des obstacles qui empêchent les femmes (et les hommes) de faire évoluer les choses. À cet égard, les réformes structurelles devraient être ciblées pour garantir des environnements décisionnels sûrs, c'est-à-dire des espaces et des institutions sensibles à la dimension de genre et à l'égalité des sexes, assortis de sanctions et d'une tolérance zéro pour la discrimination liée au sexe et la violence à l'égard des femmes.

²⁹ Voir https://www.unwomen.org/-/media/headquarters/attachments/sections/csw/65/egm/piscope_women%20impact_ep13_egmcsw65.pdf?la=en&vs=542.

Le pouvoir particulièrement transformateur des parlements sensibles au genre en particulier,³⁰ et des institutions publiques en général, a été souligné par les experts comme un cadre qui repose sur le principe de l'égalité des sexes, de l'égalité des chances et des droits de participation dans toutes les structures. Ce cadre permettrait d'obtenir des résultats tenant compte des questions de genre et de lutter contre la violence fondée sur le genre à l'égard des femmes élues, présidentes, maires, parlementaires et fonctionnaires dans toutes les sphères de gouvernement.

3.6.1 *Recommandations des experts sur la prise de décisions transformatrice des femmes dans la réalisation de l'égalité des sexes et l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles*

- Les organes législatifs (y compris les parlements et les instances délibérantes locales) devraient s'efforcer de prendre en compte les questions de genre, notamment en intégrant les outils établis³¹ pour évaluer les réalisations et les lacunes, cerner les schémas d'exclusion et y remédier, et soutenir l'élimination de la discrimination et de la violence à l'égard des femmes à tous les niveaux. Les meilleures pratiques en matière de conception de parlements sensibles au genre, bien documentées par les organismes internationaux, les établissements universitaires et les instituts de recherche, fournissent des exemples et des outils utiles.
- Les États membres, les gouvernements locaux et régionaux et les partis politiques, avec le soutien d'organismes internationaux si nécessaire, devraient mettre en place des institutions tenant compte des questions de genre à l'aide d'audits intersectionnels en matière d'égalité des sexes sur la représentation et le leadership des femmes à tous les niveaux de gouvernement et en diffusant largement ces données et en les communiquant aux OSC, aux mouvements, aux journalistes et au public.
- Les gouvernements et les organes législatifs, avec le soutien des organismes internationaux, devraient soutenir les femmes au sein des institutions en aidant à la création et à l'utilisation de réseaux et d'organes officiels pour les femmes titulaires de fonctions électives, tels que les groupes parlementaires de femmes, les composantes féminines interpartis ou les comités permanents sur les femmes et l'égalité des sexes.
- Les organes législatifs, par l'intermédiaire des groupes parlementaires et des réseaux de femmes, et les OSC devraient renforcer l'élaboration et la mise en œuvre de programmes politiques féministes en facilitant les liens et les relations entre les titulaires de fonctions électives et les femmes des groupes et mouvements progressistes de la société civile, ainsi qu'avec les représentants masculins et autres alliés qui les soutiennent. Ces actions devraient être menées tout en fixant des attentes sensibles et réalistes quant à la mesure dans laquelle les femmes titulaires de fonctions électives peuvent faire avancer les programmes féministes de l'intérieur des institutions.
- Les parlements devraient inviter les organisations de défense des droits des femmes à participer aux processus formels de contrôle et de législation, notamment aux auditions et aux enquêtes sur diverses questions politiques.

³⁰ Voir <https://www.ipu.org/fr/ressources/publications/reference/2016-07/plan-daction-pour-des-parlements-sensibles-au-genre>.

³¹ Voir <https://www.ipu.org/fr/ressources/publications/outils/2016-11/parlements-evaluer-la-sensibilite-au-genre-outil-dauto-evaluation>.

- Les gouvernements et les organes législatifs devraient créer des forums qui permettent aux femmes de faire entendre leur voix et de défendre leurs intérêts politiques, par exemple par le biais d'événements publics et d'audiences spéciales avec des organisations de femmes et des femmes titulaires de fonctions électives, des groupes parlementaires et/ou des comités d'égalité des sexes, tout en reconnaissant les défis intersectoriels et la diversité des femmes.
- Les gouvernements, les partis politiques et les OSC devraient élaborer, mettre en œuvre et tenir à jour des banques de données sur les mesures de soutien à l'égalité des sexes et à l'engagement plus large des femmes dans la sphère publique. Ils peuvent y parvenir en offrant une formation et un renforcement des capacités tenant compte des questions de genre à ceux qui ont le pouvoir d'être les alliés des femmes, en particulier les hommes, et d'influencer les institutions et la prise de décision, notamment en ciblant les hommes au sein de ces institutions.
- Les établissements universitaires, les instituts de recherche et les OSC, y compris les organisations religieuses et culturelles le cas échéant, devraient inclure davantage de femmes dans leurs organes de décision et de conseil en adoptant des règlements internes et en utilisant les Mesures temporaires spéciales et les programmes pour recruter des femmes et soutenir leur participation.
- Les parties prenantes à la consolidation de la paix devraient s'assurer de faire participer activement les femmes à la prise de décisions dans le contexte de la transformation politique après un conflit, au renforcement des institutions, et dans le cadre des efforts visant à maintenir la paix.
- Les États membres et les organismes internationaux devraient coopérer et coordonner leurs efforts dans leur évaluation et leur collecte de données sur les incidences, les réponses et les interventions liées aux crises comme la pandémie de COVID-19 sur la participation et le leadership des femmes. Par exemple, ils peuvent examiner les différents impacts du travail à domicile sur les femmes parlementaires par rapport aux hommes parlementaires.